

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT  
DE LA DRÔME

Service Eau Environnement et Forêt  
Police de l'Eau et des milieux Aquatiques  
Objet : Sécheresse 2008

Mesdames et Messieurs les Maires  
du département de la Drôme

Valence, le 30 mai 2008

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Le Préfet de la Drôme a réuni à nouveau la Conférence Départementale de l'Eau, Commission Gestion Quantitative le 19 mai 2008 afin d'évaluer l'évolution des ressources en eau et d'anticiper les risques si une sécheresse devait de nouveau toucher le département. Le bilan des précipitations des 6 derniers mois présente un déficit sur l'ensemble du département malgré les pluies récentes. En date du 18 mai, sur le secteur Nord du département jusqu'à la plaine de Valence, le déficit était encore de 20 à 30 % de la normale (moyenne sur 30 ans). De plus, le déficit de précipitations sur les 5 années passées est de 20% en moyenne, soit un manque d'une année de précipitations.

Les récentes précipitations ont permis aux nappes d'accompagnement et aux aquifères karstiques de retrouver des hauteurs satisfaisantes et de reporter le véritable commencement de la campagne d'irrigation.

Mais les nappes d'eaux souterraines n'ont pas connu de recharge hivernale : elles présentent donc des niveaux qui appellent à la plus grande vigilance, à la veille de la saison sèche et du démarrage plus intensif de l'irrigation.

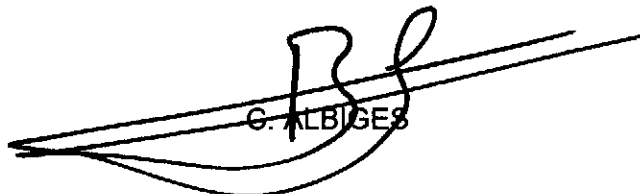
Considérant que l'importance des précipitations des mois d'avril et de mai n'a pas permis de rétablir la situation de déficit constatée début avril lors de la précédente commission et que les arrosages agricoles restent peu importants pour le moment, mais qu'ils devraient s'intensifier dans les prochaines semaines, Monsieur le Préfet a décidé de retenir le niveau 1 de restriction pour le nord du département, secteurs 1 et 2, sur l'un desquels votre commune est située.

Par conséquent, je vous adresse ci-joint, pour affichage réglementaire en votre mairie, l'arrêté n°08-2265 du 29 mai 2008 détaillant ces mesures. Est joint également le Communiqué de presse diffusé par la Préfecture.

Vous pouvez par ailleurs consulter le site Internet de la Préfecture à l'adresse suivante :  
<http://www.drome.pref.gouv.fr>

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur Départemental  
de l'Agriculture et de la Forêt



G. ALBIGES

P.J :  
- Arrêté sécheresse du 29 mai 2008  
- Communiqué de presse  
33, avenue de Romans - BP 2145 - 26021 Valence Cedex - Tél. 04 75 82 50 50 - Fax 04 75 82 50 00  
ddaf26@agriculture.gouv.fr